

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	47
Présents :	31	- dont POUR :	47
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	16	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	8		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-221

PISCINES - Approbation de la nouvelle tarification des lignes d'eau au 5 décembre 2025

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le décret 2022-276 du 28 février 2022 relatif à l'attestation du savoir nager en sécurité ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la note de service du 28-2-2022, NOR : MENE2129643N parue au BOENJS n°9 du 3 mars 2022 encadrant l'enseignement de la natation scolaire ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-110 en date du 29 juin 2023 relative à la nouvelle tarification de la piscine Roudière ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.*

Depuis la réhabilitation de la piscine Alphonse Roudière à Cavaillon, des créneaux spécifiques sont mis à disposition pour l'accueil gratuit de tous les élèves des écoles primaires du territoire LMV, dans le cadre de l'apprentissage du savoir-nager. Cette offre répond à une priorité d'accès pour les groupes scolaires et associatifs du territoire intercommunal.

Conformément à la délibération du conseil communautaire de 2019, un tarif distinct a été fixé pour les groupes scolaires extérieurs au territoire LMV, permettant de les accueillir sur les créneaux restants, sous réserve de disponibilités. La priorité d'accès demeure systématiquement en faveur des établissements relevant de LMV Agglomération.

Cette disposition a été activée à plusieurs reprises au bénéfice d'écoles et de collèges situés autour du territoire.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire les tarifs applicables aux groupes extérieurs :

- 15 € par ligne d'eau et par séance d'une heure ;
- 15 € pour la mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (MNS).

Par ailleurs, l'établissement enregistre une forte demande d'accès en provenance de structures telles que les ESAT, entreprises, associations et groupes hors territoire, notamment lors des périodes de vacances scolaires ou sur les créneaux restants disponibles. Cette attractivité témoigne de la renommée de l'équipement et contribue à renforcer les recettes propres de LMV Agglomération.

Pour réguler cette fréquentation et valoriser l'utilisation de l'équipement, il est également proposé de reconduire un tarif spécifique pour la location de lignes d'eau aux structures extérieures :

- 17 € par ligne d'eau et par séance d'une heure, la surveillance par un MNS pouvant être comprise.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les tarifs des lignes d'eau pour les enfants des écoles hors territoire comme exposé ci-dessus ;
- APPROUVE les tarifs des lignes d'eau pour les établissements (tels que des ESAT,...), les groupes de personnes, les Entreprises, ou les associations hors territoire tels qu'exposés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Le Président,
Gérard DAUDET



